

INFORMATIONS COMMUNALES

Heures d'ouverture au public

Mairie :

A partir du 01 janvier 2017 :

Lundi, mardi, mercredi, jeudi et vendredi : 08h00 à 12h00 et 13h00 à 17h00

Bibliothèque Municipale : (attention hors période scolaire horaires modifiés)

Lundi 14h00 à 16h30

Mercredi 16h00 à 18h30

Samedi 10h00 à 12h00

Tél. : 04.66.48.05.27

Agence Postale Communale :

Lundi, jeudi : 14h15 à 16h00

Mardi, vendredi : 08h00 à 11h00

Mercredi : 15h00 à 18h00

Tél. : 04.66.49.18.73

Activité de bûcheronnage

William MAURIN, fils de Céline et Nicolas MAURIN habitant rue du Camping au Chastel-Nouvel, a créé son entreprise depuis le mois d'avril 2016 dans l'activité de bûcheronnage. Pour plus d'informations vous pouvez le contacter au 06.70.14.21.63.

DATES À RETENIR

Samedi 07 janvier : loto gourmand sans ordinateur à 20h30 (école La Farandole)

Dimanche 29 janvier : loto de l'AS Chastelloise au Foyer rural à 14h00

Dimanche 26 février : loto (école La Farandole)

Dimanche 19 mars : loto (école L'Écoline)

Vendredi 30 juin : fête de fin d'année (école La Farandole)

ÉTAT CIVIL...

Décès

CHAMMARD Marie-Louise
épouse TEISSIER

GAVALDA Marcel

...Nos peines

Naissances

25 juillet : Maïa ALMERAS

16 août : Jules CLADEL

25 septembre :

Mariano MONTEIRO-CASTILLO

04 octobre : Clément GERVAIS

04 novembre : Alice BOURGADE

...Nos joies

Mariages

09 juillet : Edith RECOULY
& Frédéric DELOR

19 juillet : Justine TRAZIC
& Alaric VIE

23 juillet : Marie-Hélène CAYROCHE
& David MALAVAL

...Nos félicitations

Chastel-Nouvel

Bulletin municipal de la commune du Chastel-Nouvel | 2^{ème} semestre 2016

Au sommaire

- Édito (p. 2)
- Nouvelles décorations de Noël (p. 3)
- Livret les pierres du Chastel (p. 3)
- Nouveau recensement communal (p. 4)
- Ecoles (p. 4)
- Échéances électorales 2017 (p. 5)
- Gymnastique volontaire (p. 5)
- Salle intergénérationnelle (p. 6)
- Nouvelle Communauté de Communes (p. 6)
- Travaux communaux (p. 7)
- Animations bibliothèque municipale (p. 8)
- Soirée familiale occitane (p. 8)
- Journée des associations et marché (p. 9)
- Chastellois sous les projecteurs (p. 9)
- CCAS (p. 10)
- Mémoires et légendes (p. 11)
- Informations communales (p. 12)



Mairie du Chastel-Nouvel
48000 LE CHASTEL NOUVEL
Tél. : 04.66.49.04.33
Fax : 04.66.49.25.44
Mail : contact@chastel-nouvel.fr

www.chastel-nouvel.fr

Mesdames, Messieurs,

Pour commencer, permettez-moi de vous présenter en mon nom personnel et au nom de mes collègues du Conseil municipal, tous nos vœux de bonheur, de santé et de prospérité pour vous et vos proches pour cette nouvelle année. Que 2017 soit pour vous tous une année d'efforts récompensés, d'épreuves réussies, de joie en famille...

J'aurai une pensée particulière pour les familles de tous ceux qui nous ont quitté, ainsi que pour ceux qui souffrent.

Au-delà d'une certaine rigueur dans la gestion des finances communales, ces 12 derniers mois auront permis de concrétiser et de lancer des projets pour notre village. Ainsi, la salle intergénérationnelle a pu être utilisée pour la première fois lors du traditionnel repas du CCAS le 27 novembre dernier, cette réalisation subventionnée à hauteur de 80% s'élève à 675 000 €. Je tiens à remercier tous les acteurs (architectes, artisans...) qui ont œuvré pour que la salle soit livrée en cette fin d'année. Je remercie aussi mes collègues élus qui ont participé à la conception et au suivi de l'ensemble des travaux. Je remercie également nos cofinanceurs (Département, État et Région) sans qui ce projet n'aurait pu voir le jour. Cet espace accueillera les activités de l'association l'amitié Chastelloise et certaines activités périscolaires. Enfin, l'aménagement du premier étage devrait être réalisé dans le courant de l'année 2017 et nous permettra d'accueillir de nouveaux arrivants.

Au cours de l'année écoulée plusieurs travaux de maintenance comme l'entretien des bâtiments, de la voirie, des réseaux, de l'éclairage public... ont été réalisés. Tous ces travaux sont indispensables au bon fonctionnement de notre collectivité et au maintien de notre patrimoine communal, certains sont réalisés en régie grâce aux compétences de nos agents. J'en profite pour remercier et féliciter l'ensemble du personnel communal autant administratif que technique qui agit au quotidien pour le bien-être de tous.

Des changements significatifs au sein de notre Communauté de Communes ont été initiés par la loi NOTRe, c'est donc vingt communes qui vont désormais composer notre nouvelle Communauté de Communes. Son périmètre est maintenant définitif et sa mise en place est prévue pour le début d'année 2017. Pour garder une action dynamique en passant ce cap difficile, la prudence et la responsabilité sont absolument indispensables, nos choix budgétaires doivent être prudents, raisonnés et efficaces. Nous mettrons tout en œuvre pour faire qu'à terme, ce nouveau périmètre intercommunal puisse offrir un cadre cohérent en termes de compétences exercées mais aussi de fiscalité et de gestion.

L'équipe municipale continue assidûment son travail pour mettre en place les projets prévus dans notre programme électoral tout en exerçant une rigueur budgétaire indispensable de nos jours. Plusieurs projets sont en attente de financement et nous espérons pouvoir les valider rapidement afin d'entreprendre de nouveaux chantiers. Soyez assurés qu'en 2017, nous poursuivrons notre effort pour maintenir un niveau d'investissement satisfaisant et initier de nouveaux projets.

Je tiens à vous informer que notre commune est éligible au recensement de la population qui débutera en janvier 2017. Je vous demanderai de réserver votre meilleur accueil aux agents recenseurs.

Pour finir, j'exprime toute ma reconnaissance à nos associations et à nos bénévoles dont les initiatives animent notre commune. Un réel sentiment d'appartenance s'y maintient. Nous savons tous combien leur implication et leur dévouement sont importants.

Je vous souhaite d'excellentes fêtes de fin d'année et tous mes vœux de bonheur pour 2017.

Très cordialement,

Didier BRUNEL

MÉMOIRES ET LÉGENDES

Les maires du Chastel

Pour la troisième rubrique de « Mémoires et Légendes » de notre bulletin municipal, nous nous intéressons aux personnes qui ont présidé à la destinée de notre commune depuis 1793, date de sa création. Vous trouverez donc ci-dessous la liste de tous les maires qui se sont succédés durant plus de 200 ans. Pour les plus anciens d'entre eux, ne figureront que leurs noms et la durée de leur mandature. Pour les derniers en poste, notre commune a la chance de pouvoir encore compter comme habitant les six derniers maires qui couvrent à eux seuls près de 40 ans de la vie communale du Chastel-Nouvel. Le maire actuel a eu la bonne idée de les réunir lors d'un repas il y a quelques mois.

Nous sommes allés à la rencontre de ces anciens maires et nous leur avons demandé à chacun de nous indiquer l'événement marquant de leur mandat ainsi que de nous raconter une anecdote ou un bon souvenir lorsqu'ils étaient en fonction. En 1977, Pierre CHANY, fraîchement arrivé sur la commune, est élu maire. Il se souvient qu'à l'époque il devait gérer les affaires communales avec un budget de seulement 90000 francs

(soit 13720 euros). Un des souvenirs marquants de sa mandature est le goudronnage des rues principales du village rendant ainsi la circulation des habitants et des véhicules plus agréable.

Marcel DURAND prend le relais en 1983. La population du Chastel amorçant depuis quelques années une importante augmentation (qui n'a pas cessé depuis) c'était le moment de se doter d'une mairie digne de ce nom pour assurer un meilleur service aux administrés. Les bureaux déménagent donc de la rue du Château pour venir s'installer en face du foyer rural. À cette époque, la commune était déjà confrontée au problème de la régulation de l'eau potable. M. DURAND a le souvenir qu'en début de mandat, un 25 décembre au soir, il a été obligé de plonger dans un gouffre du ruisseau de Mallecombe, risquant le choc thermique, afin de déboucher la crépine, d'une installation provisoire, permettant ainsi à tous les habitants d'avoir de l'eau pour le réveillon de Noël. Son successeur Michel ROCHE a lui aussi participé à l'amélioration de la desserte en eau. Profitant de la construction de l'usine de traitement des eaux desservant la ville de Mende, la commune a complété ses ressources provenant des

captages communaux avec l'eau de Charpal. Menacée de fermeture, l'école publique a été maintenue grâce à la volonté du Préfet et de l'inspecteur d'académie sollicités par Monsieur ROCHE. À cette époque, est érigé le monument du souvenir sur le parking de la Mairie. Joseph BONNET est le seul des maires rencontrés à avoir effectué deux mandats. L'arrivée du numérique révolutionne le quotidien de la mairie tant pour les relations avec les usagers que celles avec les différentes administrations. Il a aussi le privilège (si cela en est un) d'avoir à préparer son budget 2002 en euros. Avant de remettre les clefs de la mairie à Maurice BERGONHE, M. BONNET nous dit qu'il a eu l'immense joie de célébrer le mariage de sa fille. Après avoir évoqué les problèmes d'eau, c'est plutôt la neige qui a fortement marqué la mémoire de M. BERGONHE qui a eu à gérer l'épisode neigeux du 14 décembre 2008 (plus de 80 cm de poudreuse régulière). Vers la fin de cette mandature, un grand espace dédié aux jeunes a vu le jour à l'aire Del Deyme. L'aménagement de cette aire a ensuite été complété de jeux pour les plus jeunes montrant ainsi l'importance de la continuité des actions d'une mandature à l'autre.



1793 Louis Avignon
1793 - 1836 Étienne Laurans
1836 - 1848 Jean-Pierre Brouillet
1848 - 1854 Pierre Tichit
1854 - 1863 Amédée-Jacques Boiral
1863 - 1867 Prosper Cayroche
1871 - 1881 Jean-Pierre Tichit
1881 - 1888 Privat Chaptal
1888 - 1901 Paul Grousset
1901 - 1925 Jean Bonnal
1925 - 1944 Émile Savajols
1944 - 1953 Joseph Brager
1953 - 1977 Jean Jourdan
1977 - 1983 Pierre Chany
1983 - 1989 Marcel Durand
1989 - 1995 Michel Roche
1995 - 2008 Joseph Bonnet
2008 - 2014 Maurice Bergonhe

CCAS



Repas des aînés :

Le traditionnel repas du CCAS s'est déroulé le dimanche 27 novembre au sein de la nouvelle salle intergénérationnelle.

74 personnes ont pu découvrir ce nouveau lieu de rencontre et de partage au cœur du village, tout juste finalisé.

Monsieur le Maire a accueilli l'ensemble des convives par un discours de bienvenue et de présentation de ces nouveaux locaux réalisés dans les délais souhaités.

Il a rappelé que la salle avait pour but principal de permettre aux aînés de pratiquer leurs activités hebdomadaires dans de meilleures conditions. À la fin de son allocution, monsieur le Maire a profité de ce moment pour remettre officiellement les clés de la salle à Monsieur Chany, Président de l'association Générations Mouvement.

Tout le monde a pu ensuite partager le repas préparé par le restaurant de la Baraque.

Le groupe « La bourreyo de Mende » a présenté de nouvelles danses et chants et a invité l'en-

semble des participants à se joindre à eux. L'équipe du CCAS, remerciée pour son organisation, a été ravie de l'enthousiasme des aînés.

Photos et vidéos sur www.chastel-nouvel.fr/bulletins/decembre2016/ccas



Aide aux personnes :

Comme nous l'avons évoqué dans le dernier bulletin municipal, la commune souhaite œuvrer en faveur des personnes les plus fragiles habitant sur son territoire. Cette démarche permettra à la Mairie de fournir à la Préfecture,

en cas d'événements exceptionnels (fortes chutes de neige, grands froids, vents très violents, canicule, tempêtes...), la liste des personnes pouvant se trouver dans une situation de vulnérabilité (personnes âgées ou isolées vivant à domicile par exemple).

Un courrier de présentation et d'information a été envoyé, dans un premier temps, accompagné d'un questionnaire ayant pour but de cerner au mieux les besoins et attentes de ces habitants. Ensuite ils ont été contactés pour une prise de rendez-vous.

Tout au long du mois de novembre, les membres du CCAS, répartis en binômes administré et élu, sont allés à la rencontre de ceux qui ont accepté de répondre à ce questionnaire.

Une trentaine de visites ont été réalisées et le bilan est très positif. Les temps d'échange ont été très appréciés. L'équipe du CCAS va maintenant analyser les retours et étudier comment la mairie peut assurer une vigilance et porter une attention particulière aux intéressés.

NOUVELLES DÉCORATIONS DE NOËL

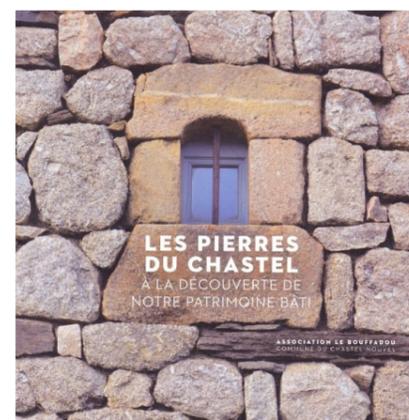
Dans le prolongement des précédentes illuminations de Noël du centre bourg du Chastel, de nouvelles décorations ont été installées Place Saint Roch à Alteyrac. Le tour du musée s'est vu paré d'une guirlande lumineuse et le

cœur de la place orné d'un sapin scintillant. Au Chastel, une guirlande qui entoure la rambarde du parvis vient également compléter la décoration de l'église.

Nous souhaitons que ces nouvelles décorations vous permettent de rentrer pleinement dans la magie de Noël.



LES PIERRES DU CHASTEL : À LA DÉCOUVERTE DE NOTRE PATRIMOINE BÂTI



Dans le cadre de ses activités, l'association du Bouffadou a décidé en 2014 de travailler sur un nouveau projet de découverte et de mise en valeur du patrimoine rural bâti communal. Ce travail a abouti à l'édition d'un livret « Les pierres du Chastel, à la découverte de notre patrimoine bâti ». Outre la découverte des 9 constructions référencées à l'inventaire patrimonial régional, ce livret s'intéresse aussi à l'ensemble du petit patrimoine non protégé mais très riche d'un point de vue historique et culturel. Il retrace et met aussi en avant la diversité géologique de la commune du Chastel (calcaire, schiste, granit et grès).

Les éléments constituant le patrimoine bâti de la commune étant importants, ils ont été classés en 5 grandes catégories :

- Patrimoine religieux
- Patrimoine lié à l'eau
- Patrimoine domestique et agricole
- Patrimoine bâti monumental
- Autres curiosités géologiques.

En plus de l'inventaire de ce patrimoine, ce livret est illustré par de magnifiques clichés.

Bravo à l'Association Le Bouffadou pour cette mise en avant de notre patrimoine.

Pour acquérir cette publication, vous pouvez envoyer un mail à lebouffadou.chastel@orange.fr.

NOUVEAU RECENSEMENT COMMUNAL

Le dernier recensement effectué sur la commune du Chastel-Nouvel remonte à 2012. La commune comptait alors 767 habitants. Ce chiffre est en constante augmentation depuis la fin des années soixante-dix (cf. tableau ci-dessous). Afin de mettre à jour les données, un nouveau recensement de la population aura lieu du 19 janvier au 18 février 2017. Un coordonnateur communal a été nommé par arrêté municipal en date du 30 mai 2016 et deux agents recruteurs ont été désignés par délibération du Conseil municipal du 24 novembre dernier. Cette année chaque personne peut répondre au questionnaire du recensement par Internet. Ce mode de réponse améliore la qualité du service rendu aux

habitants : gain de temps (pas de second passage de l'agent recenseur), simplification du remplissage du formulaire. Bien entendu la réponse sur questionnaire papier reste possible pour les personnes qui ne peuvent ou ne souhaitent pas utiliser l'Internet. Comment cela fonctionne-t-il ?

1/ L'agent recenseur se présente chez vous et vous propose le recensement par Internet. Il vous remet alors la notice où se trouvent les informations nécessaires.

2/ Vous vous rendez alors sur www.le-recensement-et-moi.fr et vous cliquez sur « le recensement en ligne, c'est ici ».

3/ Vous pourrez alors saisir votre code et votre mot de passe pré-

sents sur la notice remise par l'agent recenseur.

4/ Vous saisissez les informations concernant la localisation de votre logement, qui figurent également sur la notice.

5/ Une fois le questionnaire rempli, vous pourrez l'envoyer. Vous recevrez un accusé de réception à l'adresse mail que vous aurez indiquée. L'agent recenseur en est informé par SMS. Sachez que vous serez aidé à tout moment lors du remplissage du questionnaire grâce à un guide en ligne. La confidentialité sera respectée, comme pour le questionnaire papier, personne n'ayant accès aux informations saisies en ligne.

| | | | | | | | | |
|------|------|------|------|------|------|------|------|------|
| 1793 | 1800 | 1806 | 1821 | 1831 | 1836 | 1841 | 1846 | 1851 |
| 650 | 530 | 656 | 601 | 580 | 563 | 594 | 660 | 628 |
| 1856 | 1861 | 1866 | 1872 | 1876 | 1881 | 1886 | 1891 | 1896 |
| 621 | 572 | 627 | 570 | 609 | 600 | 595 | 643 | 643 |
| 1901 | 1906 | 1911 | 1921 | 1926 | 1931 | 1936 | 1946 | 1954 |
| 672 | 669 | 671 | 574 | 506 | 507 | 503 | 390 | 384 |
| 1962 | 1968 | 1975 | 1982 | 1990 | 1999 | 2007 | 2008 | 2012 |
| 330 | 289 | 345 | 467 | 565 | 626 | 720 | 720 | 767 |

ÉCOLES

La rentrée scolaire 2016 a vu nos écoles accueillir 109 élèves, chiffre encore en augmentation cette année, qui témoigne de l'attractivité de la commune. Comme chaque début d'année scolaire, les parents ont été appelés à voter pour élire les nouveaux bureaux des associations de parents d'élèves.

École privée « La Farandole » :
Présidente : Julie GALLIERE
Vice-Présidente : Sylvie GLEIZE
Trésorière : Laure CAYROCHE
Trésorière adjointe : Cathy CHAUDESAYGUES
Secrétaire : Fabienne BONNAL
Secrétaire adjointe : Marie VANCHERY

École publique « L'Écoline » :
Président : Lucien ALIBERT
Vice-Présidente : Stéphanie BOUQUET
Trésorier : Cédric ALMERAS
Trésorière adjointe : Nadège CAYROCHE
Secrétaire : Audrey DALLE
Secrétaire adjointe : Edith DELOR

JOURNÉE DES ASSOCIATIONS ET MARCHÉ ARTISANAL

La deuxième édition de la Journée des Associations s'est tenue le dimanche 4 septembre 2016. L'ensemble des associations chastelloises s'est mobilisé pour animer la journée. Cette année, un marché artisanal est venu agrémente cette manifestation. Pendant l'installation des stands, la municipalité a offert le petit déjeuner aux exposants. Tout le monde s'est retrouvé ensuite autour des manous préparés par l'équipe du Foyer Rural. Une vingtaine de marcheurs ont pris la route du Ravin Blanc pour une escapade, organisée par le Bouffadou, du côté de la Gaugne où ils ont pu se reposer et prendre le petit casse-croûte de 10 heures. Ce hameau situé à la limite nord-ouest de la commune est méconnu de nombreux chastellois. Après l'apéritif, le repas de midi a été proposé par le Foyer. Les plus

gourmands ont même pu apprécier des glaces à l'italienne disponibles sur place. Tout au long de la journée, les visiteurs ont pu se promener de stand en stand pour apprécier les créations et produits locaux de chacun des exposants : créations manuelles, peintures, confitures, fromages, miel... Les personnes présentes ont aussi pu échanger et se documenter sur les activités proposées par l'ensemble des associations. Quelques animations sportives se sont déroulées au cours de l'après-midi : gymnastique, pétanque, foot. Une démonstration de yoga et sophrologie a également attiré un important public. Le choix de regrouper tous les stands sur le parking de la mairie a permis une meilleure visibilité et une grande convivialité. Un important travail, en amont, a été réalisé en collaboration avec

Marina Gibouin, employée à l'office de tourisme de Randon, pour la partie marché artisanal et les employés municipaux et ceux de la Communauté de Commune qui ont monté et démonté tous les barnums.

Cette deuxième édition a été une journée très agréable pour tous les participants (exposants, associations et visiteurs). Souhaitons que la troisième édition le soit encore plus...



DES CHASTELLOIS SOUS LES PROJECTEURS

Michel ROCHE, grand amateur de randonnées et de nature nous propose un nouvel ouvrage « La Lozère de mes randonnées ». Ce livre, au travers de magnifiques photos commentées nous fait voyager et visiter de nombreux sites connus ou méconnus de notre département. Une nouvelle fois, l'auteur reverse tous ses droits au Comité 48 de la Ligue contre le cancer. En achetant ce livre vous alliez plaisir des yeux et générosité.



Jeune sportif chastellois de 17 ans, **Adrian CAYREL**, s'illustre au niveau national dans la pratique du VTT. Après deux ans passés au Club de l'EC Anduze, Adrian est revenu à ses racines depuis novembre 2016 au Vélo Club Mende Lozère. Il intègrera le Team VTT Lozère en 2017. Un aperçu de son palmarès en 2016 :

5ème de la Coupe de France XCE # 1 à Marseille
3ème de la Coupe de France XCE # 2 à Ussel
2ème du Championnat de France XCE à Montgenèvre
10ème de la Coupe de France XCE # 3 à Méribel
Sélection régionale en Normandie
10ème sur 100

La Lozérienne 2ème VTT au classement général et 1er junior. Nous le félicitons pour ses prouesses sportives, et lui souhaitons plein de réussite pour 2017.



ANIMATIONS À LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

« Premières pages » :

La Bibliothèque Municipale a organisé, dans ses locaux, deux actions à l'attention des tout-petits de 0 à 4 ans. Le département de la Lozère a été retenu par le Ministère de la Culture et de la Communication pour être labellisé dans le cadre de l'opération « Premières pages ». La Bibliothèque Départementale de Prêt (BDP) a mis en place un programme d'actions en étroite relation avec l'ensemble des bibliothèques municipales.

Notre bibliothèque a pu bénéficier de deux séances qui se sont déroulées les 21 septembre et 9 novembre. Elles ont été organisées par les bénévoles et animées par une spécialiste de la littérature jeunesse, Odile Mahé Le Thinh.

Ces rencontres parents-enfants ont permis à 20 tout-petits, accompagnés pour certains de grands frères ou sœurs, de participer à des ateliers et de découvrir la bibliothèque sous un aspect plus ludique. Après un temps collectif de 10 à 15 minutes, au cours duquel l'animatrice a présenté trois histoires et quelques comptines, chaque enfant a fait son choix d'album et a pu solliciter un des adultes présents pour des lectures individuelles.

Des échanges avec l'animatrice et les parents ont clôturé ces deux séances avec le partage d'un petit goûter offert aux participants.

Ces animations ont également permis à certains parents de découvrir la bibliothèque et c'est avec beaucoup

de satisfaction que nous pouvons les compter maintenant parmi les lecteurs déjà nombreux (160 à ce jour). De nouvelles animations seront programmées courant avril, mai et juin, nous vous tiendrons informés du prochain calendrier par voie d'affichage et dans la presse.

Semaine du goût :

Dans le cadre du cycle des conférences de la BDP, une action menée en collaboration avec la bibliothèque de Rieutort-de-Randon a permis d'organiser une après-midi dégustation pour les élèves des deux écoles. L'entreprise DUO Lozère est venue présenter et faire découvrir ses produits, yaourts et fromages, aux élèves de L'Écoline et de La Farandole. Les élèves du primaire sont venus dès 14 heures, permettant aux plus petits de faire la sieste avant la dégustation. Les élèves ont essayé de

reconnaître les parfums avant que les deux animateurs ne leurs dévoilent les différents ingrédients et les secrets de fabrication des produits proposés.

Les élèves, très intéressés, ont posé de nombreuses questions. Les organisateurs tiennent à remercier l'entreprise Duo Lozère qui a accepté l'invitation ainsi que le Foyer rural qui a prêté la salle.



SOIRÉE FAMILIALE OCCITANE

Le vendredi 18 novembre à 20h30, une soirée familiale occitane a réuni une centaine de personnes dans la salle du Foyer rural.

Cette soirée, en patois, proposée par l'association Espoir-Oc de Marvejols et organisée par l'association Le Bouffadou, était animée bénévolement par Roland Chabannon.

Après un petit rappel des traditions régionales, nous avons pu apprécier et mieux comprendre les paroles de la chanson « Lo Masuc », texte occitan de C. Aygalenc. Avant l'entracte et la dégustation d'un bon cidre, nous avons eu le plaisir d'écouter « la chorale du Bouffadou » interpréter cette chanson chère au cœur de nombreux participants.

En deuxième partie de programme, une vidéo a présenté la dure vie des buronniers.

Encore une belle soirée qui a permis aux participants de se retrouver autour des traditions ancestrales.

Retrouvez des images de cette soirée sur www.chastel-nouvel.fr/bulletins/decembre2016/soiree-occitane.

ÉCHÉANCES ÉLECTORALES 2017

L'année 2017 sera une année riche en élections. Le premier vote permettra d'élire le nouveau président de la République pour un mandat de 5 ans grâce à un scrutin au suffrage universel direct à deux tours. Si aucun candidat ne recueille la majorité absolue des suffrages exprimés au premier tour de scrutin (23 avril), un second tour a lieu quatorze jours plus tard (07 mai) où seuls peuvent se présenter les deux candidats arrivés en tête au premier tour après retrait éventuel de candidats mieux placés.

On devra ensuite voter pour désigner les 577 députés qui composeront la nouvelle Assemblée Nationale jusqu'en 2022 lors des élections législatives du 11 et du 18 juin 2017. Pour être élu dès le premier tour, un candidat devra réunir la majorité absolue des suffrages exprimés et un nombre de voix au moins égal au quart des électeurs inscrits. Si aucun des candidats ne satisfait ces conditions, un second tour sera organisé pour lequel ne peuvent se maintenir que les candidats du premier tour ayant réuni au moins

12,5 % des électeurs inscrits. Si cette exigence n'est satisfaite par aucun ou qu'un seul candidat, les deux candidats ayant recueilli le plus grand nombre de suffrages peuvent se présenter à ce second tour. Au second tour, est élu le candidat qui arrive en tête. Rappelons qu'en Lozère, il n'existe plus qu'une circonscription, donc un seul député à élire.

Enfin le 24 septembre 2017, seront élus les 170 sénateurs des départements dont le numéro est compris entre 37 (Indre-et-Loire) et 66 (Pyrénées-Orientales) plus l'île de France, la Guadeloupe, la Martinique, la Réunion, Mayotte, la Nouvelle Calédonie, Saint-Pierre et Miquelon et la moitié des douze sénateurs représentant les Français établis hors de France. Contrairement aux deux premières élections, les sénateurs ne sont pas élus directement par tous les électeurs, mais par des « Grands électeurs » : un collège de députés et d'élus locaux. Là aussi, il s'agira d'élire un seul sénateur pour la Lozère.

Attention : pour pouvoir voter en 2017, il faut être inscrit sur les

listes électorales avant le 31/12/2016. L'inscription sur les listes doit faire l'objet d'une démarche volontaire.

Qui peut être électeur ?

Il faut remplir les conditions suivantes :

- Avoir au moins 18 ans la veille du 1er tour de scrutin,
- Être de nationalité française (un citoyen européen qui vit en France peut s'inscrire sur les listes complémentaires mais seulement pour participer aux élections municipales et/ou européennes),
- Jour de ses droits civils et politiques.

Vous devez fournir les documents suivants :

- Pièce d'identité récente prouvant votre nationalité française : passeport ou carte nationale d'identité
- Justificatif de domicile
- Formulaire CERFA n° 12669*01 de demande d'inscription (disponible en mairie).

Si vous ne pouvez pas vous déplacer à votre bureau de vote le jour du scrutin, vous avez toujours la possibilité de voter par procuration.

GYMNASTIQUE VOLONTAIRE

L'association « Gymnastique Volontaire du Chastel » propose 8 heures d'activités physiques et sportives adaptées à toutes les générations.

Des activités ludiques, destinées aux enfants, contribuant au développement moteur, sensoriel, affectif et cognitif leur permettent d'acquérir des capacités pour courir, sauter...

Les enfants, dès l'âge de 3 ans, sont accueillis par une nouvelle animatrice Christine, et répartis en deux groupes le mercredi de 17 h à 19 h.

Les cours pour les adultes et les seniors, animés par Laurence, ont lieu le lundi à 10h 15 (Acti'Gym destiné aux jeunes seniors), le lundi à 19 h (Marche Nordique), le mercredi à 19h 15 (gym adulte), le jeudi à 9h (gym sénior) et le jeudi à 10h 15 (Acti'March'® et/ou Marche Nordique).

Des moments de convivialité viennent ponctuer le déroulement de l'année sportive. À Noël tous les participants se retrouvent pour un petit spectacle et le partage d'un apéritif dînatoire (14 décembre). Les enfants participent à une

chasse « aux œufs » à Pâques. La saison est clôturée par la fête de fin d'année à la salle des associations (16 juin).

Les personnes intéressées peuvent intégrer les activités tout au long de l'année. Les cours de Marche Nordique du jeudi matin reprennent dès le mois de mars prochain.

Contact : gychastel.48@orange.fr
06.87.89.05.57
04 66 44 20 77

LA SALLE INTERGÉNÉRATIONNELLE EST OPÉRATIONNELLE

Annoncée comme devant être opérationnelle début 2017 dans notre dernier bulletin municipal, la salle intergénérationnelle a finalement pu être livrée fin novembre, permettant ainsi d'accueillir le repas du CCAS. Cette salle est équipée de tables et de chaises permettant d'accueillir une centaine de personnes dans de bonnes conditions. Réservée aux associations elle ne sera pas ouverte à la location privée. Le premier étage destiné à la création de logements locatifs fera, ultérieurement, l'objet de travaux d'aménagement.



NOUVELLE COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Le préfet de la Lozère a adopté définitivement le schéma départemental de la coopération intercommunale (SDCI) le 29/03/2016 par arrêté PREF-BRCL-2016-089-0001. Notre nouvelle Communauté de Communes, dont le nom sera choisi prochainement, sera composée de :
 La Communauté de Communes Terre de Randon
 La Communauté de Communes Margeride-Est sans les Communes de Chambon-le-château, Saint-Symphorien, Laval-Atger et Saint-Bonnet-de-Montauroux
 La Communauté de Communes de Châteauneuf-de-Randon sans les Communes de Laubert et Montbel
 La Communauté de Communes compte 5303 habitants. Son siège sera basé à Rieutort-de-Randon.
 Le premier conseil communautaire de la nouvelle Communauté de Communes aura lieu courant janvier 2017.
 La loi portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) promulguée le 15 août 2015 fait évoluer les compétences des intercommunalités, aussi bien obligatoires qu'option-

nelles. Le conseil communautaire peut également choisir des compétences facultatives qu'il définit lui-même, après accord des communes membres.
 Dans le cadre de cette nouvelle loi, chaque Communauté de Communes actuelle doit délibérer sur ce choix des compétences. Lors de sa séance du 27 Septembre 2016, le conseil communautaire Terre de Randon a approuvé les compétences ci-dessous.
Compétences obligatoires :
 1. Aménagement de l'espace pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire ; schéma de cohérence territoriale et schéma de secteur.
 2. Actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L4251-17 ; Création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique ; Politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire ; Promotion du tourisme, dont la création d'Offices du tourisme.
 3. Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage

4. Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés
Compétences optionnelles :
 1. Politique du logement et du cadre de vie
 2. Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire
 3. Action sociale d'intérêt communautaire
 4. Tout ou partie de l'assainissement
Compétences facultatives :
 1. Actions de développement d'énergies renouvelables
 2. Réalisation de toutes les opérations d'études et de réflexion venant en appui aux Communes
 3. Mise à disposition de personnel et de matériel aux associations œuvrant dans le cadre des compétences de la Communauté de Communes
 4. Attribution d'aides ou de subventions aux associations œuvrant dans le cadre des compétences de la Communauté de Communes
 À suivre...

TRAVAUX COMMUNAUX

« Mur Vieille route sud » :

Reconstruction du mur de soutènement de la Vieille route sud au droit du carrefour avec la route d'Alteyrac.
 En raison d'un risque d'effondrement pouvant entraîner la dégradation de la Vieille route sud, le mur existant a été reconstruit. Les travaux se sont achevés courant de cet été. La présence de biens privés situés à proximité immédiate de l'ouvrage existant a nécessité de la part de l'entreprise en charge de ces travaux de faire preuve d'une attention particulière afin de ne provoquer aucun dommage.
 Dans le respect du patrimoine environnant, ce mur a été construit en réutilisant les pierres issues de la démolition.

Rue Principale et Rue de l'école :

Une partie de la rue de l'école a fait l'objet d'une réfection totale de la chaussée dans le cadre des travaux de voirie 2016.
 Cette opération a été l'occasion de remettre à neuf une partie du réseau de distribution de l'eau potable et également de réaliser la mise en souterrain des réseaux électriques et téléphoniques.
 Suite à la gêne occasionnée par la réalisation de ces travaux, la mu-

nicipalité souhaite remercier les usagers et riverains de cette artère principale pour leur patience et leur compréhension.

Mur route d'Alteyrac :

À l'heure de parution de ce bulletin, les travaux de reconstruction du mur de soutènement au droit du carrefour de la route d'Alteyrac et de la Vieille route nord viennent juste de commencer.
 Cet aménagement réalisé dans un souci d'alignement de la voie communale facilitera le croisement des véhicules au droit de ce carrefour et permettra également un « stationnement minute » pour les parents accompagnant leurs enfants à l'arrêt de bus par mauvais temps.

Accessibilité bâtiments publics :

Dans le cadre du respect de la réglementation relative à la mise en accessibilité des bâtiments communaux recevant du public, un certain nombre d'aménagements ont été mis en œuvre :
 - les pavés de l'accès de la porte d'entrée de la mairie ont été remis à niveau afin de supprimer le décalage existant ;
 - à l'école publique, le portillon d'accès ainsi que la sortie en direction de la cantine ont égale-

ment fait l'objet de petits travaux de mise en conformité.

Les prochains travaux de mise aux normes sont :
 - l'accès à la salle du conseil municipal (à l'arrière de la mairie)
 - l'accès à l'église
 - l'accès à la salle des associations

Aménagement cimetière :

Après la réalisation des aménagements extérieurs du cimetière (pose de barrière, création de stationnements), il a été décidé d'effectuer des travaux à l'intérieur de celui-ci afin de faciliter les déplacements au sein des allées.
 En effet, il apparaît qu'à la suite d'épisodes pluvieux ou lors du gel/dégel des matériaux constituant les allées, le cheminement piétonnier devient très inconfortable pour les visiteurs.
 Les travaux prévus consistent en la réfection totale des allées et la mise en œuvre d'un revêtement de surface facilitant les déplacements et également l'entretien par les agents municipaux.
 L'ensemble de ces travaux devait initialement être effectué avant la Toussaint. Au vu des intempéries rendant leur réalisation impossible pour cette date, ceux-ci sont reportés au printemps à venir.

